

I.A. Cadre juridique**c) Mise en œuvre et respect de la Convention de Barcelone**

1. Le groupe de travail des experts juridiques et techniques présente la composition suivante:

1	Croatie	Expert non encore désigné	
2	Grèce	M. Alexandre Lascaratos	Professeur d'océanographie
3	France	M. Didier Guiffault	Juriste
4	Israël	Mme Rachelle Adam	Juriste
5	Espagne	M. Jesus Garcia	Juriste
6	République arabe syrienne	Mme Reem Abed-Rabboh	Ingénieur

2. Les ONG/partenaires du PAM ont soumis au Secrétariat quatre candidatures pour sélection par le Bureau:

1	OGP International Association of Oil and Gas Producers	M. John Campbell	Chimiste
2	MIO-ECSDE Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development	M. Michael Scoullos	Professeur de chimie environnementale et marine
3	CIDCE Centre International de droit comparé de l'environnement	M. Michel Prieur	Juriste
4	WWF Fonds mondial pour la nature	M. Paolo Gugliemi	Spécialiste en biologie marine

Recommandation:

Le Bureau est invité à prendre en considération les antécédents de tous les candidats présentés par ces partenaires et de recommander le candidat qui siègera au sein du groupe de travail.

d) Instrument juridique sur la GIZC

3. À la réunion des Parties contractantes à Catane (2003), une recommandation a été adoptée pour demander que soit engagé le processus d'élaboration du projet de texte du protocole et que celui-ci soit présenté aux Parties lors de leur réunion de 2005.. Le CAR/PAP a été chargé de mener à bien cette tâche.

4. La première grande initiative prise après la réunion de Catane a consisté à organiser un vaste forum sur la GIZC qui serait en quelque sorte une réunion d'inventaire où toutes les parties prenantes concernées exprimeraient leurs vues sur l'idée d'un protocole. Le forum a été organisé à Cagliari (Italie), les 28 et 29 mai 2004. Pour son organisation, en plus du financement fourni par le CAR/PAP, de généreux concours financiers ont été obtenus du Ministère italien de l'environnement, de la Région Sardaigne, de la Province de Cagliari et de plusieurs collectivités locales de la Sardaigne. Le forum a réuni quelque 200 participants, représentant des autorités nationales et locales, des ONG, des organisations internationales, des experts, la communauté scientifiques, la quasi totalité des Centres du PAM et plusieurs organisations des Nations Unies (UNESCO, PNUD, ONUDI, OMS, Banque mondiale). Le forum a bénéficié d'une large couverture des médias. De plus, une exposition était organisée.

5. Le forum a comporté une partie liminaire (un certain nombre d'exposés portant sur les problèmes les plus importants des zones côtières de la région), des ateliers, la présentation d'expériences nationales et locales dans la mise en œuvre de la législation relative au littoral, et les enseignements du PAM dans la mise en œuvre des Protocoles régionaux. Cet agencement de la réunion a permis aux participants: 1) de se forger une idée aussi large que possible des initiatives régionales en matière d'instauration et d'application de la législation sur le littoral, et 2) d'exprimer leurs vues et leurs attentes touchant le nouveau protocole, son contenu, sa valeur ajoutée, les obstacles que pourront soulever son élaboration et sa mise en œuvre. Au cours de l'atelier, les participants se sont répartis en 4 groupes de travail: a) autorités nationales et locales; b) ONG; c) communauté scientifique; et c) secteur privé. Chaque groupe a rédigé un compte rendu de ses travaux qui reflétait bien les points de vue quelque peu différents au sein de chaque groupe de parties prenantes. Ces vues seront présentées de manière plus détaillée dans le rapport du forum.

6. Entre autres conclusions et recommandations du forum, celles qui suivent ont été mises en relief:

- une approche "de bas en haut" de l'élaboration du protocole est celle qui paraît le mieux indiquée;
- de nombreux participants ont appelé l'attention sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et chevauchements avec les instruments juridiques régionaux existants;
- il devrait y avoir dès le début un minimum de dispositions juridiquement contraignantes, et d'autres introduites progressivement;
- les expériences nationales devraient être prises en compte lors de l'élaboration du protocole;
- des mécanismes de mise en œuvre, tels que des institutions et un financement, devraient être établis;
- le processus devrait être ouvert, transparent, avec la participation de la plupart des groupes de parties prenantes;
- une relation devrait être instaurée avec la législation pertinente de l'UE;
- à un stade ou un autre, il conviendrait d'assurer la participation active du secteur économique.

7. Après le forum, un programme provisoire d'activités concernant la formulation du protocole a été esquissé comme suit:

- mise en place du groupe de rédaction (avant-projet, octobre 2004)
- réunion du groupe restreint d'experts juridiques et techniques chargé d'examiner l'avant-projet et de formuler des recommandations en vue de l'améliorer (novembre 2004)

- consultations dans les pays (avant-projet amélioré, février 2005)
- réunion des experts désignés par les gouvernements (avril 2005)
- finalisation du projet de texte du protocole (vers mars-avril 2005)
- soumission du projet à la réunion des points focaux nationaux du PAM (septembre 2005)
- soumission du projet à la réunion des Parties contractantes (novembre 2005)

Recommandation:

Le Bureau est invité à examiner le programme provisoire d'activités pour l'élaboration du projet d'instrument juridique sur la GIZC et de donner au Secrétariat les indications qu'il pourrait juger utiles pour le lancement et le déroulement d'un processus fructueux garantissant un consensus de toutes les Parties contractantes et des autres parties prenantes.

I.E. ONG/Partenaires du PAM

8. Le Secrétariat a reçu une demande d'inscription sur la liste des partenaires du PAM de l'ONG "Fonds pour le développement rural intégré de la Syrie".

9. Cette organisation a pour vocation de promouvoir le développement économique des espaces ruraux de la Syrie pour leur permettre de jouer un rôle de partenaires efficaces dans l'économie nationale grâce à l'accroissement des investissements, au développement socio-culturel et à un développement respectueux de l'environnement..

10. Conformément à la recommandation des Parties contractantes, tous les points focaux nationaux du PAM ont été consultés à propos de cette demande d'inscription.

Recommandation:

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau est invité à examiner et à approuver l'inscription du "Fonds pour le développement rural intégré de la Syrie" sur la liste des partenaires du PAM.